



FACHES-THUMESNIL

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT

Dépôt de la demande : sur rendez-vous auprès de la mairie. Présence du demandeur OBLIGATOIRE (quelque soit l'âge)

Attention : avant ma prise de rendez-vous, j'effectue **impérativement ma pré-demande sur le site ants.gouv.fr** et j'imprime tous les justificatifs.

Retrait : sur rendez-vous (présence des enfants de moins de 12 ans non obligatoire, pour retirer le titre)

Durée de validité :

- carte d'identité (10 ans + extension de 5 ans)
- passeport (10 ans pour les majeurs, 5 ans pour les mineurs)
- Refus de renouvellement en cas de changement d'adresse ou si possession d'un autre titre d'identité en cours de validité

Pièces justificatives à présenter pour toute demande de titre

	1 ^{ère} demande	Renouvellement
N° de la pré-demande et/ou QR code obtenu à la fin de la démarche		
La pré-demande récapitulative imprimée		

Identité

Photo d'identité de moins de 6 mois, ressemblante, conforme aux normes		
Une pièce d'identité : carte d'identité (valide ou périmée de moins de 5 ans), passeport (valide ou périmé moins de 5 ans), carte vitale avec photo, permis de conduire		
L'ancien titre d'identité (si périmé depuis + de 2 ans, fournir autre pièce d'identité)		

Pièces nécessaires en cas de perte ou de vol

Déclaration de perte (sur site service-public.fr) ou de vol (au commissariat ou en gendarmerie)		
--	--	--

État-civil

Acte de naissance de moins de 3 mois à demander à votre mairie de naissance (si présentation d'un passeport ou CNI périmé(e) depuis plus de 5 ans)		
Acte de mariage si demande d'adjonction du nom d'époux(se)		
Acte de décès « en cas de veuvage »		
Jugement de divorce ou de séparation		
Certificat de nationalité française (si pas en possession d'une pièce d'identité valide ni d'acte de naissance)		

Pour les mineurs

Pièce d'identité du parent présent (présence obligatoire de l'enfant)		
Justificatif de domicile des parents		
Jugement complet de divorce ou de séparation		
En l'absence de jugement : autorisation du parent absent + copie de la pièce d'identité		

Domicile

Justificatif de domicile de moins d'un an au nom ou au nom marital		
En cas d'hébergement : - Attestation établie par l'hébergeant - Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant - Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant		

Répertoire civil

Ordonnance correspondant à une mention au répertoire civil inscrite sur acte de naissance, si mise sous curatelle, tutelle ou changement de régime matrimonial		
--	--	--

Timbre fiscal

disponible sur ants.gouv.fr ou timbres.impots.gouv.fr

- 25e carte d'identité (si perdue ou volée)
- 17e passeport mineur de moins de 15 ans
- 42e passeport mineur de plus de 15 ans
- 86e passeport adulte

En fonction des situations particulières, d'autres documents sont susceptibles de vous être demandés